



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agents immobiliers

Question écrite n° 46348

Texte de la question

M. François Loos attire l'attention de M. le ministre délégué au logement sur la durée de validité de la carte d'habilitation professionnelle d'agent immobilier. Celle-ci doit être renouvelée chaque année entre le 1er janvier et le 1er mars. Une grande partie des dossiers de renouvellement arrive après le délai limite ou de façon incomplète malgré les efforts d'information des administrations préfectorales compétentes. Il souhaiterait donc connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour simplifier et donc rendre plus efficace cette procédure.

Données clés

Auteur : [M. Loos François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46348

Rubrique : Professions immobilières

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6553